

Descriptif de module

Domaine : Santé**Filière** : Ergothérapie**Année** : 2023-2024

1. Intitulé du module : Profession : histoire et démarche

Code : S.ER.SO.1105.F.23**Type de formation** : Bachelor**Niveau** :

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Module spécialisé

Type :

- Module principal
- Module lié au module principal
- Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :

Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 5**Langue principale d'enseignement** :

- Français
- Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :

- Anglais (lecture)

Exigences liées à la fréquentation de la formation :

L'unité 1 comporte un atelier de réflexion permettant la synthèse des contenues. La présence à cet atelier est obligatoire.

L'unité 2 est composée en partie d'ateliers encadrés pour permettre aux étudiants d'avancer sur la constitution des dossiers de l'examen. Les ateliers de l'unité sont donc obligatoires.

L'unité 3 propose aux étudiants de s'exercer à la démarche d'intervention en ergothérapie sous forme d'étude de cas dirigée lors d'ateliers. Ces ateliers offrent une préparation nécessaire à la réalisation de l'examen écrit et sont donc obligatoires.

Toute absence aux ateliers du module devra donc être justifiée, au sens de l'article 28 alinéa 3 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020.

En cas d'absence justifiée, un travail compensatoire pourra être négocié avec le responsable de module.

3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s)
- Avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre :

4. Compétences visées

A. **Rôle d'Expert·e** : compétences A1 A2 A3 A4 A5 A7

G. **Rôle de Professionnel·le** : compétences G2

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Comprendre les buts de l'ergothérapie et les rôles de la profession
- Saisir les enjeux du développement historique et scientifique de la profession
- Construire une représentation élaborée de la profession, de ses aspects éthiques et déontologiques
- Mobiliser les concepts centraux utilisés en ergothérapie pour analyser l'occupation sous ses différentes formes
- Utiliser les outils d'analyse de l'occupation et concevoir leur application dans le cadre d'un accompagnement en ergothérapie
- Connaître et comprendre les étapes de la démarche professionnelle et pouvoir les réaliser à partir de situations cliniques simples
- Comprendre l'intérêt des modèles de pratique pour appréhender et élucider une problématique occupationnelle

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Histoire, éthique et déontologie de l'ergothérapie (1 ECTS) – 19 périodes

Contenus :

- Histoire de l'ergothérapie : une profession du *care* et genrée, les origines en santé mentale et en réadaptation
- Développement en Europe et Amérique
- Les paradigmes de l'ergothérapie (Kielhofner), la médicalisation et l'approche biomédicale, l'approche occupationnelle contemporaine
- Code éthique World Federation of Occupational Therapists (WFOT)
- Code de déontologie et règlement professionnel de l'Association Suisse des Ergothérapeutes (ASE)

Unité 2 – Les analyses de l'occupation (2 ECTS) – 25 périodes

Contenus :

- L'occupation comme transaction Homme-Environnement : couplage structurel de l'activité
- Analyser les objets de l'occupation : concepts centraux
- Composantes d'une occupation, d'une activité, d'une tâche, de la performance
- Les étapes de l'analyse ; les outils d'analyse de l'occupation et d'obtention des données, généraux et issus des modèles de pratique en ergothérapie

Unité 3 – Démarche d'intervention en ergothérapie (2 ECTS) – 35 périodes

Contenus :

- Les étapes du processus d'intervention : Évaluation formative ; Planification du traitement ; Exécution du traitement ; Évaluation sommative
 - La demande, les attentes et les besoins : construction d'un projet de soin, d'un projet de vie, d'un projet social
 - Le profil occupationnel et l'examen des performances dans l'établissement d'une problématique occupationnelle
 - La définition des objectifs et des moyens d'intervention : choix et programmation
 - La réalisation de l'intervention : ajustement et mesure des progrès
 - L'évaluation des résultats : la fin de l'intervention, le suivi et la documentation
- Approche centrée sur le client ; approche Top Down et Bottom up : exemples appliqués
- Des modèles pour guider le processus d'intervention en ergothérapie : Occupational Therapy Intervention Process Model (OTIPM) ; Occupational Therapy Practice Framework (OTPF)

- Des modèles pour analyser et construire la problématique occupationnelle : The Person-Environment-Occupation-Performance (PEOP) ; Model of Human Occupation (MHO) ; Modèle Canadien du Rendement Occupationnel et de la Participation (MCROP)

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|-------------------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input type="checkbox"/> Séminaire | <input checked="" type="checkbox"/> Projet |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale | <input type="checkbox"/> Tutorat | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|---------------------------------------|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Écrit | <input type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dossier | <input type="checkbox"/> Autre : | |

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant-e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-e-s au plus tard le jour de la présentation du module. Il s'agira :

- Unité 1 : examen écrit, 1h, sous la forme de questions à court développement et de QCM.
- Unité 2 : dossier à remettre en fin de semestre, par groupe et présentant l'analyse d'une occupation, activité et performance.
- Unité 3 : examen écrit, 2h, sous la forme d'une étude de cas guidée.

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Remédiation possible | <input type="checkbox"/> Pas de remédiation |
| <input checked="" type="checkbox"/> Examen complémentaire | <input type="checkbox"/> Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

- | | | |
|---|---------------------------------------|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Écrit | <input type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dossier | <input type="checkbox"/> Autre : | |

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

9. Remarques

10. Bibliographie principale / règlement

American Occupational Therapy Association. (2020). Occupational therapy practice framework : Domain and process (4th ed.). *American Journal of Occupational Therapy*, 74(Suppl. 2), 7412410010. <https://doi.org/10.5014/ajot.2020.74S2001>

Association suisse des ergothérapeutes. (2018). Code de déontologie de l'ASE. <https://www.ergotherapie.ch/association/commission-dethique-et-de-recours/>

Christiansen, C., Baum, C., & Bass-Haugen, J. (Eds.), (2015). *Occupational therapy performance, participation, and well-being*. Slack.

Duncan, E. (2021). *Foundations for Practice in occupational therapy* (6th ed.). Elsevier.

Fischer, A. G. (2009). *Occupational therapy intervention process model : a model for planning and implementing top-down, client-centered, and occupation-based interventions*. Three Star Press.

Kielhofner, G. (2009). *Conceptual foundations of occupational therapy* (4th ed.). F. A. Davis.

Kielhofner, G. (2002). *A Model of Human Occupation: Theory and Application*. (3th ed.). Lippincott Williams and Wilkins

Meyer, S. (2013). *De l'activité à la participation : un cadre conceptuel pour l'ergothérapie*. De Boeck.

Schell, B. & Gillen, G., (Eds.). (2019), *Willard and Spacksman's occupational therapy* (13th ed.). Wolters Kluwer.

Thomas, H. (2015). *Occupation-based activity analysis* (2th ed.). Slack.

Trouvé, E. (2018). Diagnostic en ergothérapie : de la définition à l'usage. In J. M. Caire & A. Schabaille (Eds.), *Engagement, occupation et santé*. Association nationale française des ergothérapeutes.

11. Enseignant.e.s

Nom du/de la responsable de module :

OFFENSTEIN Emeric

Descriptif validé le :

8 septembre 2023

Descriptif validé par :

BERTRAND LEISER Martine